

# **La politique culturelle – Maroc**

*Prof. Boumedienne Tanouti (Cadi Ayyad)*

**ETUDE TRAINMONHER**



## MONUMENTS HISTORIQUES AU MAROC

### Introduction

Le Maroc est un vieux pays où plusieurs civilisations ont prospéré et de nombreuses races se sont mélangées. Carrefour des grandes voies commerçantes entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen Orient, le Maroc abrite un patrimoine riche et varié héritage de cette diversité. Tour à tour les berbères, les vandales, les romains et les musulmans ont étendu leur pouvoir sur le nord de l'Afrique et sur l'Andalousie laissant derrière eux des témoignages ineffaçables du raffinement de leur civilisation et de leurs modes de vie.

Dans le domaine du patrimoine bâti, la succession des dynasties musulmanes à partir du 8<sup>ème</sup> siècle va réaliser la synthèse des arts du pourtour méditerranéen en combinant la colonne de l'époque antique, la voûte romaine l'ogive et la coupole persane et les cours des palais orientaux. Mélanges heureux qui va atteindre une magnificence incontestable sous le règne des Saadiens au 16<sup>ème</sup> siècle (palais Badii et Tombeaux saadéens à Marrakech.).

### 1. La situation à l'époque coloniale

Une partie importante de la classification des monuments historique au Maroc va être réalisée à l'époque coloniale notamment sous la responsabilité du maréchal Lyautey, homme de culture et grand bâtisseur. Ci-dessous, à titre d'exemples, les dahirs (décrets) qui ont été promulgués à l'époque où Lyautey était résident général au Maroc et qui concernent les zones de Rabat et de Marrakech.

#### Zone de Rabat.

- Kasba des Oudaïas (dahir du 6 juin 1914 portant classement de certaines parties de la Kasba –BO n° 86 du 19 juin 1914 – P . 454) (dahir du 10 avril 1944 portant classement des vestiges de la kasba –BO n° 1651 du 16 juin 1944 – P . 374)
- Enceinte de la ville de Rabat (dahir du 22 juin 1914 portant classement –BO n° 90 du 10 juillet 1914 – P . 587)

- Zone de protection de la tour Hassan (arrêté viziriel du 15 mai 1917 –BO n° 240 du 28 mai 1917 – P . 587).
- Zone de protection le long d'une partie des remparts de Rabat ( dahir du 11 février 1920 portant classement d'une zone de protection, BO n° 384 du 2 mars 1920 – P . 340).
- Ruines du Chellah (dahir du 19 novembre 1920 portant classement –BO n° 423 du 23 novembre 1920 – P . 2016)
- Divers zones de protection (dahir du 19 novembre 1920 –BO n° 423 du 23 novembre 1920 – P . 2017).
- Zone de protection le long des remparts de Rabat bordant le côté Sud-est de l'Aguedal du Sultan (arrêté viziriel du 27 novembre 1920, ordonnant une enquête –BO n° 427 du 28 décembre 1920 – P . 2176).
- Zone de protection le long des remparts de Rabat, entre Bab- teben et Sidi Makhoulf (dahir du 1er mars 1922 –BO n° 489 du 7 mars 1922 – P .410).
- Mosquée Hassan et son minaret à Rabat (dahir du 25 novembre 1922 portant classement –BO n° 529 du 12 décembre 1922 – P . 1745).( Certaines démolitions et modifications sur la tour Hassan, BO n° 2565 du 22 décembre 1961 – P . 1832).
- Minaret de la mosquée Mouline à Rabat (dahir du 28 juin 1924 portant classement –BO n° 516 du 12 Août 1924 – P .1258).

#### Zone de Marrekech

- Murailles de Marrakech ( Dahir du 11 Août 1914 portant classement, B.On° 95 du 21 Août 1914.P678).
- Medersa Moulay Youssef à Marrakech ( Dahir du 28 janvier 1916 portant classement, B.On° 172 du 7 Février 1916.P140).
- Deux Zones de protection autour de la Koutoubia à Marrakech , ( Dahir du 19 novembre 1920 portant classement de divers Sites, B.O n° 423 du 30 novembre 1920. P.2017) (Modifications Dahir 15/7/1926 BO n° 723 du 31/8/26, P. 1622) (Déclassement BO n°.832 du 2/10/1928, P. 2550).
- Zone de protection le long de la grande enceinte de la ville et de l'enceinte de l'Aguedal à Marrakech à l'intérieur et à l'extérieur des remparts ( Dahir du 19 novembre 1920 portant classement de divers sites , B.O n° 423 du 30 novembre 1920, P.2017).
- Mosquée de la Koutoubia à Marrakech ( Dahir du 19 novembre 1920 portant classement de divers Monuments, B.O n° 423 du 23 novembre 1920. P.2016).
- Tombeaux des Sultans Saâdiens, et de trois Seqqaias à Marrakech ( Dahir du 31 Décembre 1921 portant classement, B.O n° 482 du 17 janvier 1922. P .58).
- Pont Nfis aux environs de Marrakech ( Dahir du 22 janvier 1922 portant classement, B.O n° 487 du 21 février 1922 .P305).
- Zone de protection le long des remparts ouest de Marrakech et le long de la nouvelle avenue de la koutoubia au Guéliz à l'intérieur des murs de la ville de Marrakech ( Dahir du 1février 1922, B.O n° 486 du 14 février1922.P.268).
- Règlement pour la protection artistique de la ville de Marrakech (Arrêté Viziriel du 20 juillet 1922, BO n° 509 du 25/7/1922, P.1195)

- Site de la place de Jamaâ El Fna à Marrakech ( Dahir du 20 juillet 1922 portant classement, B.O n° 509 du 25 juillet 1922 .P.1188).
- Ruines du Palais d'El Bedi à Marrakech ( Dahir du 18 juillet 1923 portant classement, B.O n° 563 du 7 Août 1923 .P.965)
- Palais El Bahia à Marrakech ( Dahir du 21 janvier 1924 portant classement, B.On° 592 du 26 février 1924 .P.382).
- Ruines de la mosquée de Tinmel ( Dahir du 31 décembre 1924 portant classement, B.O n° 639 du 20 janvier 1925.P. 78).
- Pavillon et la pièce d'eau des jardins de la Ménara à Marrakech ( Dahir du 30/3/1925 portant classement, B.O n° 652 du 21 avril 1925 .P.654).

## 2. Après l'indépendance

Les efforts consentis durant le protectorat ne seront malheureusement pas poursuivis après l'indépendance ce qui va avoir un effet dévastateur sur l'état de nombreux monuments qui vont être livrés au pillage et à la destruction.

C'est assurément le classement par l'UNESCO des médinas anciennes du Maroc comme patrimoine mondial de l'humanité qui va déclencher chez le marocain moyen une prise de conscience de l'importance de son patrimoine et de l'intérêt qu'il présente non seulement pour la mémoire du pays mais pour l'ensemble de l'humanité. En effet, à partir de 1980, plusieurs villes du Maroc ont déclarées patrimoine mondial par l'UNSECO.

*La medina de Fès* inscrite en 1981

*La medina de Marrakech* inscrite en 1985

*La ville historique de Meknès* inscrite en 1996

*Le site archéologique de volubilis* inscrit en 1997

*La médina de Tétouan* (ancienne Titawin) inscrite en 1997.

*L'espace culturel de la place jamaa El Fna* inscrite en 2001

*La médina d'Essaouira* (ancienne Mogador) inscrite en 2001

*Ville portugaise de Mazagan* (El Jadida) inscrite en 2004

Cette prise de conscience populaire va être renforcée par un certain nombre d'actions des pouvoirs publics et l'adoption d'une stratégie qui a pour but d'intégrer les monuments historiques pour le développement local.

Cette stratégie se déploie à plusieurs niveaux:

### 2.1. Niveau administratif et réglementaire

Sur le plan administratif et réglementaire, plusieurs mesures vont être prises :

- les villes sont désormais dotées de plans d'aménagement dans l'objectif de leur assurer un développement harmonieux qui s'intègre dans le milieu naturel et qui tient compte des spécificités

- l'architecture doit être respectueuse des traditions et de l'art marocain (discours du roi Hassan II à l'adresse des architectes en 1984)

- Création en 1985 au sein du ministère de la culture de la direction du patrimoine culturel. Elle a pour mission de protéger, de restaurer, de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine architectural, archéologique, et ethnographique ainsi que toutes les richesses nationales qui présentent un intérêt historique ou artistique.

Elle est organisée, à l'échelle centrale et en fonction de ces principaux champs d'intervention, en quatre grandes divisions qui englobent chacune un ensemble de services administratifs et de gestion :

- Division des études et des interventions techniques
  - Service des études et de la documentation scientifique
  - Service des interventions techniques
- Division de la gestion des monuments historiques et des sites
  - Service de gestion
  - Service de mise en valeur et du classement des monuments et sites historiques
- Division de l'inventaire général du patrimoine
  - Service de l'inventaire général du patrimoine et des enquêtes
  - Service des publications et de la promotion du patrimoine
  - Service des traditions, us et coutumes
- Division des musées
  - Service du fonctionnement des musées
  - Service de la préservation et des acquisition des collection

A l'échelle des régions la Direction du Patrimoine Culturel s'appuie sur des structures techniques spécialisées :

- Centre de conservation et de réhabilitation du patrimoine architectural des régions de l'Atlas et du Sud- OUARZAZATE
  - Centre des recherches et des études Alaouites- RISSANI
  - Parc national du patrimoine rupestre – TAHANAOUT
  - Centre du patrimoine Maroco-Lusitanien El-JADIDA
- création des agences urbaines qui ont pour mission le suivi et le contrôle du développement des grandes métropoles du pays
  - création de l'école nationale d'architecture (1980)
  - remise à l'honneur de la construction en terre notamment par la création d'un institut à Marrakech pour la formation de jeunes aux techniques de construction en terre.
  - création de l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (I.N.S.A.P.) en 1985. Cette institution d'Etat est un organe d'enseignement, de formation et de recherche en sciences de l'archéologie et du patrimoine.
  - Création en 1989 de l'agence pour la dédensification et la réhabilitation de la Médina de Fès (Ader-Fes). Le projet de réhabilitation de la médina de Fès, financé par la Banque mondiale, a été achevé fin 2005.
  - Création du Centre d'inventaire et de documentation du patrimoine (CIDP). Le CIDP est une structure chargée de procéder, à l'inventaire et à la documentation du patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi que du patrimoine naturel, en utilisant les nouvelles technologies d'information et de documentation.

## 2.2. Au niveau régional.

A l'échelle régionale la stratégie repose sur le principe d'intégrer les monuments historiques dans les processus de développement régionaux. Cet objectif pour être atteint doit franchir les étapes suivantes :

- l'inventaire de tous les monuments historiques et l'élaboration d'une base de données constituée de fiche/monument où sont indiquées : la localisation du site, sa typologie, son époque et son régime (public, privé,...).

- la classification des monuments par rapport à leur fonction originelle. La grande majorité des monuments répertoriés peuvent être classés dans une des catégories suivantes :
  - culturelle ou religieuse (Medersa, Zaouia,...)
  - privée (habitation, riads,...)
  - économique (huilerie, fabrique, aqueducs,...)
  - sociale (bains maures, souks,...)
  - administrative ou militaire (kasbahs, fabriques d'armes,...)
- l'état de conservation du monument et éventuellement un plan d'action pour sa réhabilitation.
- des propositions pour l'insertion du monument dans les processus de développement local.

### 3. Les tissus anciens

Une étape décisive a été franchie dans la politique du pays en matière de la valorisation du patrimoine par la proposition d'une stratégie nationale pour l'intervention dans les tissus anciens.

Cette stratégie a été élaborée par le secrétariat général du Conseil National de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Par tissus anciens on entend les médinas, villages ruraux et historiques, ksars et kasbahs mais également les villages et centres villes de type colonial.

Cette stratégie repose sur un constat qui est décliné en ces termes :

*Les tissus anciens urbains et ruraux constituent un patrimoine inestimable pour le Royaume : plus de trente cinq médinas, des milliers de villages ruraux en plus des ksour et des kasbah s'étendant sur près de deux mille kilomètres*

*Ce patrimoine d'une grande qualité architecturale et urbaine abrite une population estimée à cinq millions d'habitants. Il compterait 200.000 édifices dont 180.000 demeures et 20.000 équipements sociaux, éducatifs et culturels*

*Son importance est autant culturelle que sociale et économique. Son rôle potentiel dans le logement, le tourisme et l'artisanat est primordial à l'échelle nationale. Mais ce patrimoine est en dégradation et nécessite une prise en charge globale afin qu'il puisse mieux participer au développement du Royaume\*.*

La solution préconisée par la stratégie consiste à intégrer ce patrimoine socialement, économiquement et culturellement afin qu'il puisse participer au développement économique et social national.

Pour réaliser ces objectifs un plan d'actions est proposé. Ce plan repose sur les principes suivants :

- *Il répond aux exigences de l'UNESCO (inspiré des Plans de Gestion) ;*
- *Il est doté de la force juridique (spécifié par le code d'urbanisme, intégré dans les documents d'urbanisme) ;*
- *Il constitue une occasion pour améliorer et mettre en œuvre les Plans d'Aménagement et de Sauvegarde lancés par le MHU ;*
- *Il est validé pour une durée de 10 ans ;*
- *Il est élaboré par des compétences diversifiées ;*
- *Il est fondé sur des consultations et sur un consensus entre tous les intervenants ;*
- *Il est approuvé au niveau local ;*
- *Il est contractuel : engageant l'ensemble des parties concernées, chacune en ce qui la concerne, à réaliser et à suivre de près ses dispositions (conventions et contrats de villes)\*.*

#### 4. Au niveau universitaire

A l'échelle universitaire un pôle de compétences sur le patrimoine (2PC) a été créé

Le pôle de compétence 2PC est une structure universitaire multidisciplinaire qui possède un bon maillage du territoire national : 2PC est, en effet, représenté dans la majorité des villes universitaires du Maroc. Il regroupe un ensemble d'experts ayant des références universitaires dans l'ensemble des éléments de la problématique de la conservation du patrimoine national. Il peut de ce fait, réaliser des projets intégrés contenant tous les aspects de la problématique de la conservation du patrimoine :

- recherches archéologiques,
- recherches historiques,
- diagnostic de l'état de dégradation des matériaux anciens et recherche des causes,
- recherche sur l'origine des matériaux et leur vieillissement en mettant en œuvre les techniques modernes des sciences des matériaux,



- proposition de stratégies de restauration qui ont des assises scientifiques,
- proposition des scénarios pour la valorisation de notre patrimoine et son intégration dans le tissu économique national.
- Mise en chantier des formations dédiées au patrimoine.

Le Pôle peut intervenir dans les actions suivantes :

- L'inventaire

L'inventaire du patrimoine est une opération d'envergure qui doit impliquer des archéologues, des historiens, des géographes...Le 2PC contribue à cette opération délicate en mobilisant les chercheurs qui travaillent sous son égide.

- Diagnostic.

Dans tous les cas des cartographies des dégradations aussi précises que possible doivent être dressées pour les monuments importants. La typologie des dégradations doit être identifiée. C'est cette typologie qui permet d'estimer la dynamique de dégradation et dans certains cas sa cause.

Le Pôle 2PC a une expérience non négligeable dans ce type d'action. Il peut généraliser les méthodes mises au point notamment dans le cas de la porte Bab Agnaou à Marrakech à d'autres monuments du Royaume.

- Etudes des matériaux.

L'un des problèmes importants posés par les tentatives de restaurations effectuées jusqu'à maintenant, c'est qu'elles ne se sont pas basées sur des études exhaustives des matériaux qu'ils soient naturels ou fabriqués. Ces études ont, généralement pour objectifs aussi bien de déterminer la nature et les propriétés des matériaux utilisés originellement pour construire ou orner le bâti que celle des matériaux de substitution.

La carence dans les études sur les matériaux a généralement deux conséquences : soit que les nouveaux matériaux "ne tiennent" pas longtemps parce qu'ils sont de moins bonne qualité soit que leur incorporation dénature l'originalité du monument (couleur, forme, compacité, ...).

2PC peut mobiliser des chercheurs d'expérience et disposant de matériels de mesure performant pour mener ce genre d'étude qui constitue un préalable à toute action de restauration.

- Formation

L'intérêt pour les monuments historiques au Maroc est récent. Sur le plan académique, il y a peu de cursus dédiés au patrimoine. Compte tenu de ses affiliations universitaires et de son caractère multidisciplinaire, 2PC est un cadre idéal pour la création de formations dédiées au secteur du patrimoine.

*\* Stratégie nationale d'intervention dans les tissus anciens, Secrétariat National de l'Habitat et de l'Urbanisme (2006)*